

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

Absents : C. BUFFAUT – D. KILIC – C. ARMETTA – N. LORILLARD - K. HASSOUN – J. PARIS-CADET - GROSSIORD A (Excusés)

Procuration est donnée par E. PARNALLAND à D. MILLET
Procuration est donnée par M. FRATTER à F. RHODET
Procuration est donnée par A. BOURGEON à B. VINCENT
Procuration est donnée par P. BARBERIS à V. PITTION
Procuration est donnée par T. PERDRIX à V. RAVET
Procuration est donnée par C. DE MATOS à C. NIOGRET

Secrétaire de séance : Y. OZDEMIR

1 COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, il a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame DE FRANCO Francesa pour un T1 à compter du 15.07.2021
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame BABORIER Alice pour un T1 à compter du 01.08.2021
- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame DE FRANCO Francesca pour un T1bis à compter du 21.08.2021 (appartement n°2)
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Monsieur DI RISCIO Alessandro pour un T1 à compter du 11.09.2021
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame MARANDOLA Nicole pour un T1 à compter du 27.09.2021
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame FRAISEAU Dominique pour un T1 à compter du 04.10.2021
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme FONTAINE Emilie du 23 Août 2021 au 30 Octobre 2021 pour effectuer les fonctions d'Agent d'Entretien et ATSEM à l'Ecole Maternelle des Sources.
- Contrat d'engagement avec Madame Anita TRIBET pour exercer les fonctions d'Accompagnatrice au Restaurant Scolaire et d'Agent d'Entretien au Centre Social et Culturel J. Prévert à compter du Vendredi 24 Septembre 2021 jusqu'au Vendredi 22 Octobre 2021 inclus pour assurer le remplacement d'un agent et ce, à raison de 25H30/semaine.
- Décision de recrutement comme vacataire de Madame BOUCHACOURT Marie-Michèle, pour des besoins ponctuels sur le poste d'Agent d'Entretien pour les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 2021.
- Décision de recrutement comme vacataire de Madame FERAJ Hasibe, pour des besoins ponctuels sur le poste d'Agent d'Entretien pour les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 2021.
- Contrat d'engagement de droit public avec M. SEYZERIAT Didier, pour les besoins des services techniques, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2021.
- Convention de mise à disposition aux communes du fonds de plan très grande échelle sur le département de l'Ain avec le SIEA pour 5 ans. Pour un montant de 560 € TTC
- Convention de mise à disposition d'un local communal dit « salle famille » au centre social et culturel Jacques Prévert pour la réalisation de son objet tel que mentionné dans son projet social, lien avec la politique de la Ville et dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier.
- Décision portant virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers les autres chapitres de la section de fonctionnement. Virement de 1 500 € du chapitre de dépenses imprévues de la section de fonctionnement (chapitre 022) vers le chapitre atténuations de produits (chapitre 014).
- Contrat relatif à l'exécution des services de transport d'élèves pour l'année scolaire 2021-2022 avec la Sté TRANS-JURA CARS
 - Transport du Pré des Saules aux « les Sources » 150.50 € HT les 5 navettes
 - Transport du Pré des Saules au Restaurant scolaire 50.50 € HT/ jour
 - Transport divers (stade – centre nautique – centre culturel – gymnase...)

- Devis de MOSAIC (73330 BELMONT TRAMONET) pour renouvellement licence annuelle poste Véronique PITTION pour un montant TTC de 16.80 € et renouvellement annuel UTM Sécurité Pack (serveur) avec échange express pour un montant TTC de 232.80 €
- Chartre de bon fonctionnement de la Commission « cas complexes » avec Haut Bugey Agglomération. (dans le cadre de la politique en matière d'attribution du logement social et en particulier du document d'orientation de sa conférence Intercommunale du logement.
- Convention de raccordement avec ENEDIS pour déplacement du point de comptage actuel du centre social, en prévision de la démolition de l'abribus situé devant.
- Convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain dans le cadre du projet Européen BAPUARA pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics et notamment les groupes scolaires « Sources » et « Pré des Saules ».
- Devis de RHONE SERVICE (69150 CHARPIEU) d'un montant de 5 340.60 € pris en charge dans le cadre des primes CEE pour :
 - Isolation chaufferie Calorifuge groupe scolaire « Les Sources »
 - Isolation chaufferie Calorifuge « Salle des Fêtes »
 - Isolation chaufferie Calorifuge groupe scolaire « Pré des Saules »
 - Isolation chaufferie Calorifuge « Mairie »
- Devis des POMPES FUNEBRES JOLLET (01100 OYONNAX) pour l'achat et pose de 5 Cavurnes pour le cimetière pour un montant TTC de 1 350.00 €
- Devis de SAS RANNEAUD (01100 OYONNAX) pour le remplacement d'un vitrage Ecole Primaire «Les Sources » pour un montant TTC de 490.90 €
- Devis de PLESSON (45190 BEAUGENCY) pour la réparation d'un barnum festivités pour un montant TTC de 39.67 €
- Devis de FROID ET MACHINES (01460 MONTREAL LA CLUSE) pour :
 - Achat d'un lave-vaisselle pour la Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 4 228.80 €
 - Achat de réfrigérateur pour la salle du Chalet pour un montant TTC de 1 052.40 €
- Devis de BOIS 2000 (01100 MARTIGNAT) pour bois de chauffage (1 st) pour festivités fête patronale pour un montant TTC de 65.00 €
- Devis de AU VETEMENT PRO (01100 OYONNAX) pour équipements vestimentaires et EPI du personnel des écoles saison 2021-2022 pour un montant TTC de 1 549.99 €
- Devis des ETS PAREDES (69740 GENAS) pour achat produits d'entretien bâtiments communaux pour un montant TTC de 4 925.18 €
- Devis de BRESSE HYGIENE (01960 PERONNAS) pour l'achat de produits d'entretien bâtiments communaux pour un montant TTC de 3 574.54 €.
- Devis de SIGNAUX GIROD (71850 CHARNAY LES MACON) pour :
 - Achat panneaux de signalisation pour un montant TTC de 322.06 €.
 - Achat K5C plastiques + Plastobloc pour un montant TTC de 401.80 €.
- Devis de GARRY BRESSE MOTEURS (01440 VIRIAT) pour :
 - Plateau de coupe KUBOTA service Espaces Verts pour un montant HT de 303.24 €
 - Entretien KUBOTA Espaces Verts pour un montant HT de 66.14 €
 - Achat de lames de coupe - Tondeuse Grillo espaces verts pour un montant HT de 80.66 €
- Devis de STANDBY (41 029 BLOIS) pour le contrôle annuel du cinémomètre laser de la Police Municipale pour un montant TTC de 646.80 €
- Devis de PARTENAIRE SPORT (38180 SEYSSINS) pour la fourniture de pièces détachées pour traceur stade pour un montant TTC de 811.91 €.
- Devis des Ets GLASDON (59702 MARCQ EN BAROEUL) pour le remplacement d'une courroie sur saleuse manuelle pour un montant TTC de 159.60 €.
- Devis de GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour achat de cinq pinces à papier pour un montant TTC de 172.70 €.
- Devis de MANUTAN COLLECTIVITES (79074 NIORT CEDEX 9) pour l'achat d'un pupitre conférence pour festivités pour un montant TTC de 426.10 €.
- Devis de CHARVET LA MURE BIANCO (01100 BELLIGNAT) pour le remplissage de la cuve EV pour un montant TTC de 948.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette dénomination,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de dénommer ce nouvel espace « Place des Renouillus », et sollicite son classement au domaine public.

4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU HAUT BUGEY »

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire fait part d'un projet porté par l'Association des « Pharmaciens du Haut Bugéy » visant à équiper les pharmacies de matériels connectés leur permettant de proposer à leur patientèle un contact direct avec un médecin de territoire par téléconsultation.

Ce projet consolidera le réseau de professionnels de santé et permettra à des médecins libéraux proche d'un départ à la retraite de conserver une patientèle et d'inciter de nouveaux médecins à s'installer sur notre territoire progressivement.

Haut-Bugey Agglomération souhaite contribuer à cette initiative représentant un investissement estimé à 51 648 € pour équiper les 16 pharmacies volontaires réparties sur notre territoire.

Une contribution de la Sécurité Sociale permet d'avoir un reste à charge d'environ 32 000 € pouvant être compensé par HBA sous la forme d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 50%.

Un financement supplémentaire est donc nécessaire pour faire aboutir ce projet.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'allouer à l'Association « des Pharmaciens du Haut- Bugéy » une subvention exceptionnelle de 1000 €uros

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

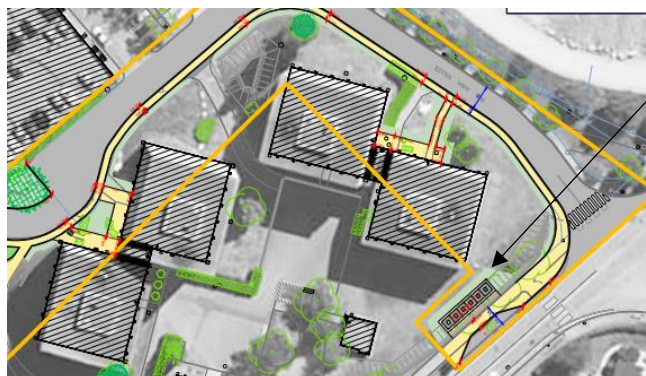
DECIDE d'allouer à l'Association des «Pharmaciens du Haut-Bugey » une subvention exceptionnelle de 1000 €uros.

5 AMENAGEMENT PRE DES SAULES QUARTIER J. VALLES – DYNACITET

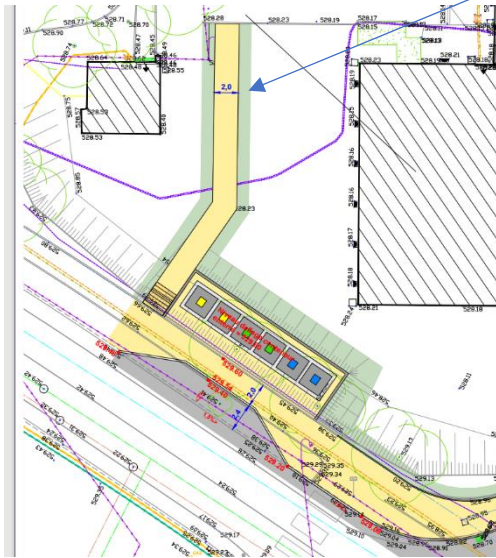
Rapporteur : B. VINCENT

Monsieur Benoit VINCENT, rappelle les travaux d'aménagements des espaces publics du programme de renouvellement urbain, parmi lesquels figurent les travaux de mise en place de points de collecte semi-enterrés pour les ordures ménagères et le tri.

Sur le secteur de Jules Vallès, un point d'apport est en cours de réalisation, **le long de l'Avenue Victor Hugo**, pour une mise en service en décembre 2021.



Afin de permettre aux habitants de ce quartier de se rendre aisément à pied sur l'aire de collecte, DYNACITE avait prévu de créer un **aménagement piétonnier**.



En l'état actuel des choses, DYNACITE n'étant pas en mesure de fournir cet aménagement avant avril/mai 2022, il est proposé de conventionner avec eux pour réaliser ces travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ainsi, la commune de BELLIGNAT réaliserait les travaux pour le compte de DYNACITE et lui refacturerait.

La réalisation du cheminement piétonnier est chiffré à 6 228.00 € HT (7 473.60€ TTC)

Ces accords feront l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre DYNACITE et la Commune.

Monsieur VINCENT sollicite donc l'autorisation du conseil Municipal pour réaliser pour le compte de DYNACITE les travaux ci-dessus exposés

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE Le principe de la maîtrise d'ouvrage déléguée et AUTORISE Madame le maire à signer la convention s'y rapportant.

6 CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENTRE COMMUNE/HBA – REHABILITATION PI DU MOULIN

Rapporteur : B. VINCENT

Monsieur VINCENT Benoit, Maire Adjoint informe le Conseil que Haut-Bugey Agglomération a réhabilité le Parc Industriel du Moulin à savoir de l'intersection entre la rue de la caserne et la rue du Moulin jusqu'à la placette de retournement devant les Ets Synapse/Fluitemc et souhaite remplacer l'éclairage public existant.

La Commune de BELLIGNAT étant compétente pour tout éclairage public sur son territoire, il a été convenu avec HBA que la Commune remplacerait l'éclairage public dans le cadre des travaux de réhabilitation et HBA rembourserait la Commune du montant des travaux.

La Commune a missionné le Bureau d'Etudes ARCHIGRAPH pour assurer la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de ses mâts d'éclairage.

Pour mémoire, le SIEA a enfoui les réseaux électriques et de télécommunications dans cette zone.

Ainsi, pour cette opération, il convient de signer avec HBA une convention pour permettre le remboursement des travaux sur l'éclairage et le remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux secs par le SIEA.

Le montant des travaux inscrits au programme est de 27 087.54 € HT. Haut Bugey Agglomération remboursera à la Commune un montant égal à 60% du montant de cette opération soit 16 252.53 €.

Monsieur VINCENT Benoit demande donc au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de remboursement de frais correspondante pour l'opération définie ci-dessus.

7 CITE EDUCATIVE OYONNAX/BELLIGNAT

Rapporteur : Catherine NIOGRET

Mme Catherine NIOGRET, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle le dispositif « cité éducative » (voir PowerPoint) et présente la convention cadre triennale ci-jointe, issue du travail partenarial mené depuis la rentrée entre les Villes d'Oyonnax et de BELLIGNAT, l'éducation nationale et l'Etat. (voir pièce jointe)

Ladite convention est conclue pour une durée maximale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 aout 2024 :

- Fixe les orientations stratégiques et le plan d'action de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.
- Fixe le périmètre de la cité éducative
- Rappelle les priorités partenariales de la cité.
- Définit le pilotage et la gouvernance
- Définit les Contribution des communes, du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministère délégué à la Ville
- Définit les conditions de l'exécution financière
- Définit le suivi et l'évaluation

Elle rappelle par ailleurs, que les ministres ont insisté dans leur courrier de labellisation sur trois enjeux transversaux devant faire l'objet d'une mobilisation particulière :

- la relation des parents avec l'école et les institutions ;
- le vivre ensemble et les valeurs de la République, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes ;
- la poursuite d'études et l'insertion professionnelle, à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention accrue pour les 16-18 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et à mettre en œuvre ce qui en découle.

8 MISE EN ŒUVRE DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Catherine NIOGRET

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions.

Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge. Le pilotage de la mesure est assuré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse grâce aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.

Elle est destinée aux écoles de tous les territoires dans lesquels un besoin social est identifié – qu'il s'agisse de zones REP et REP+, mais aussi, de quartiers de la politique de la ville et de certaines zones rurales.

Ce dispositif prend pleinement son sens dans le cadre des cités éducatives et fait l'objet d'un financement dès 2021.

Suite à concertation avec le personnel enseignant, des moyens alloués et de la situation particulière de chaque école, Mme Catherine NIOGRET propose que **toutes les classes de la commune soient incluses dans le dispositif à l'exception des petites sections.**

Chaque élève pourra ainsi bénéficier **1 fois par semaine** d'un petit déjeuner gratuit et équilibré.

Mme NIOGRET propose que ce dispositif soit mis en place dès le 15.11.2021 sur les deux écoles, et que le conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » avec le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) .

La convention formalisera l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes pour un total prévisionnel de 180 petits déjeuners. (en fonction des inscriptions) pour l'année scolaire 2021/2021, qui pourra être prolongée par avenant.

La commune s'engage à mettre le personnel nécessaire pour l'acheminement et le stockage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaire définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Le MENJS s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de **1,30€ €** à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin le flyer mis à disposition sur Eduscol¹.

Concernant les modalités pratiques, Madame NIOGRET expose ce qui est prévu pour chaque groupe scolaire :

Ecole des Sources :

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire à 8 heures pour tous les élèves inscrits sauf les élèves du bus qui déjeuneront à 8H20 sur le temps scolaire.

Ecole du pré des Saules

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire uniquement – de 8H à 8H20 –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la mise en place du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la commune.
- Autorise Madame le maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » sur la commune de BELLIGNAT, avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Autorise Madame le Maire à modifier l'organisation actuelle pour y inclure les « Petits déjeuners »
- Autorise Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes et à percevoir la subvention.

9 AFFECTATION DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : V. PITTION

BUDGET PRINCIPAL

Madame PITTION Véronique, Maire Adjoint déléguée aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des affectations de crédits pour des intégrations de frais d'études (opérations d'ordre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE du virement de crédits suivant :

| FONCTIONNEMENT | | | DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|--|------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Compte / Chap | Intitulé du compte | Déjà voté | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 753 950.00 € | 350.00 € | | | |
| 6811 | Dotations aux amortissements | 153 200.00 € | | 350.00 € | | |
| Chap. 042 | | | | | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | | 350.00 € | 350.00 € | 0.00 € | 0.00 € |

| INVESTISSEMENT | | | DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------|---|--------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Compte / Chap | Intitulé du compte | Déjà voté | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 753 950.00 € | | | 350.00 € | |
| 28031 | Amortissements des frais d'études | 0.00 € | | | | 350.00 € |
| Chap. 040 | | | | | | |
| 2116 | Cimetières | 0.00 € | | 1 700.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 21311 | Hôtel de ville | 0.00 € | | 2 250.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 21312 | Bâtiments scolaires | 0.00 € | | 8 850.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 21318 | Autres bâtiments publics | 0.00 € | | 4 500.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 2138 | Autres constructions | 0.00 € | | 4 700.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 2312 | Agencements et aménagements de terrains | 0.00 € | | 34 500.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 2313 | Constructions | 0.00 € | | 21 300.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 2318 | Installations, matériel et outillage techniques | 0.00 € | | 34 500.00 € | | |
| Chap. 041 | | | | | | |
| 2031 | Frais d'études | 0.00 € | | | | 112 300.00 € |
| Chap. 041 | | | | | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 0.00 € | 112 300.00 € | 350.00 € | 112 650.00 € |
| TOTAL GENERAL | | | | 112 300.00 € | | 112 300.00 € |

10 CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : V. PITTION

1 / Constitution d'une provision comptable pour créances dont le recouvrement est compromis

Mme Véronique PITTION fait un bref rappel de la législation :

La commune doit provisionner « les sommes non recouvrables » en fonction du risque financier encouru **estimé, c'est une provision obligatoire**. En application du 29° de l'article L.2321-2 du CGCT, la provision doit être constituée **par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants (art.R.2321-2 du CGCT) :**

- **dès l'ouverture d'un contentieux** en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- **dès l'ouverture d'une procédure collective** prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée **pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective**.

Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour

les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

- **lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis** malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors la constitution d'une provision est demandée pour **au moins 15% du montant des créances en restes depuis plus de deux ans**. Pour rappel, en comptabilité publique, dès l'instant où un titre de recette est émis, il est directement intégré au compte de la collectivité. Il arrive que certaines sommes ne soient jamais payées pour diverses causes (surendettement, personne introuvable, etc.).

Le mandat (d'ordre mixte pour les provisions semi budgétaires) est émis au chapitre 68, compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Lorsque la provision est devenue, en tout ou partie, sans objet ou se révèle supérieure au montant de la dépréciation, il y a émission d'un titre au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Lorsqu'une créance est devenue irrécouvrable, la provision constituée est reprise parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur par un titre au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Aussi, il est préférable de ne reprendre la provision suite à admission en non-valeur ou recouvrement que lors de l'exercice suivant (en 2022). Au cas où la reprise est faite dès l'exercice en cours, il faudra veiller à ce que le minimum de 15% soit respecté.

La provision sera donc conservée, et les mises en non-valeur demandées par le comptable seront prises en compte.

2 / Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines recettes ; constatations appuyées de justifications juridiques :

- à la constatation du montant de Reste à Recouvrer inférieur au seuil légal,
- à insuffisance d'actif
- Poursuite sans effet.

Les propositions d'admissions en non-valeur figurent en pièce jointe, **pour un montant de 1 585.90 €**, correspondant à des repas de restauration scolaire et des consommations d'eau. (de 2013 à 2019)

Les sommes que vous admettez en non-valeur seront imputées à l'article nature 6541 intitulé « créances admises en non-valeur », sur le budget concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la création d'une provision pour créances douteuses pour 15% des du montant des créances en restes depuis plus de deux ans.
- fixe le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 2 500 € correspondant à des consommations d'eau, achat de repas restaurant scolaire dont les débiteurs sont en difficulté ;
- AUTORISE Madame le Maire à établir un mandat d'un montant total de 2 500.00 € pour la constitution d'une provision.
- DIT que ladite somme sera inscrite au compte 6817 « dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants » BP 2021
- Accepte d'admettre en non-valeur les créances figurant dans l'annexe de la présente délibération, pour un montant total de **1 585.90 €**
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11 VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL ET SES EQUIPEMENTS

Rapporteur : Monsieur Daniel MILLET

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune ;

Considérant que ledit véhicule et ses équipements n'ont plus d'utilité pour la commune ;

Monsieur MILLET daniel propose de vendre le matériel décrit ci-après sous forme d'un lot unique :

- Véhicule PL de marque RENAULT type Midliner M210 10 4x4, immatriculé 9686 WH 01, son équipement hydraulique
- sa lame de déneigement PV200, acheté en 2000
- Caisse sur berce de marque « Benne du centre » acheté en 2006
- Berce UPN 140 mm
- Rambarde de sécurité acheté en 2012
- Saleuse SICOMETAL SICOVIS 3 m3

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur l'adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à procéder à la mise en vente du matériel décrits plus haut pour un montant de 25 000 €
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

12 SUBVENTION ASSOCIATION DES ETUDIANTS ALTERNANTS PLASTURGISTES INSA (SALON REEP 2021)

Rapporteur : Monsieur PICHON Hervé

Monsieur PICHON fait part au conseil Municipal de la demande formulée par l'INSAAP, qui organise pour sa 4^{ème} édition le REEP, salon Rencontre Etudiants Entreprise de la Plastics Vallée, le 19 Novembre prochain.

Cette année, le salon se tiendra dans les locaux conjoints de l'IPC (Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites) et de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées), dans **la rue Becquerel à Bellignat, 01100**.

Ce salon réunira plus d'une trentaine d'entreprises et plus de 400 étudiants autour d'un dénominateur commun : **la Plastics Vallée dans son écosystème régional**.

Organisé par les élèves en 5^{ème} année dans la formation Génie Procédés Plasturgie par Alternance, il sera propice aux échanges collectifs lors de conférences sur les sujets d'actualités autour des composites, de la plasturgie et l'innovation, mais aussi aux échanges privilégiés avec les entreprises et les institutions directement auprès de leur stand.

Monsieur PICHON indique que le site <https://www.salon-reep.com> est consultable pour de plus amples informations.

Pour assurer le bon déroulement de ce projet et qu'il se tienne dans les meilleures conditions possibles, l'association sollicite un soutien de la ville de BELLIGNAT et notamment un soutien financier, outre le prêt de matériel.

Mr PICHON propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande en attribuant la somme de 800€ (Huit cents Euros)

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE D'ALLOUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 800 € à l'association INSAAP, pour l'organisation du REEEP 2021

13 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION VERT COMME TERRE

Rapporteur : H. PICHON

Hervé PICHON, Maire adjoint aux affaires sportives et culturelles fait part d'une demande de l'Association « Vert comme Terre » dont le siège social est à OYONNAX, sollicitant une aide financière pour lui permettre d'améliorer l'aspect visuel de l'association.

L'Association organise et participe à des évènements regroupant un public large et souhaite pour améliorer sa visibilité, acheter un stand modulable et deux drapeaux.

Il est donc proposé d'allouer à l'Association « Vert comme Terre » une subvention exceptionnelle de 250 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'allouer à l'Association « Vert comme Terre » dont le siège social est à OYONNAX, une subvention exceptionnelle de 250 Euros, compte-tenu de leur participation aux manifestations de la Commune.

TOUR DE TABLES DES COMMISSIONS

FINANCES – BUDGET

Mme PITTION alerte le Conseil sur la hausse des dépenses de produits d'hygiène et d'entretien. En effet, compte-tenu du protocole sanitaire les consommations d'essuie-main, savons, etc...ont très largement évoluées.

Elle rappelle que les investissements prévus se terminent peu à peu : Placette - Cavurnes – rénovation Chalet avec quelques imprévus comme l'achat d'un lave-vaisselle à la Marpa (4 200 €) en remplacement de celui d'origine devenu hors service.

Mme Véronique RAVET indique par ailleurs que les subventions ci-dessous demandées ont été accordées :

- Fonds de concours HBA - 100 000 € pour l'extension de l'espace santé
- Contractualisation avec le Conseil Départemental - 150 000 € pour les aménagements des espaces publics et jardins partagés (phase 1a du projet)

FORET

Monsieur MILLET indique qu'il a assisté à Nantua aux 1^{ères} assises du bois et de la forêt en présence de Messieurs CHAIZE – ABAD – DEGUERRY – THOMASSET, etc... réunion très intéressante avec bon nombre de données chiffrées telles que celles-ci :

La forêt dans l'Ain :

204 000 ha dont 190 000 ha de production

67 000ha de forêts publiques

137 000 ha de forêts privées (2ha en moyenne par propriétaire privé)

Cela représente 35% de la surface du département (31% en moyenne en France), 38 Millions m3 de bois sur pieds, 42% de résineux et 58% de feuillus.

355 400M3 de bois récoltés dans l'Ain en 2017.

24 scieries, dont 19 ayant également une activité d'exploitation forestière.

Bois énergie :

60 MW de puissance installée alimentée par de la plaquette forestière.

53 chaufferies publiques pour 40MW

70 chaufferies collectives pour 10MW de puissance

750 chaufferies individuelles

Chaufferie municipale d'Oyonnax pour 11MW.

Entreprises bois :

1350 entreprises, 5500 salariés, 5 établissements de formation et 370 élèves.

La forêt est malade : pyrales, scolytes, chalarose, rougissement hêtre, etc

Plan de relance ONF : 150 M € en 2021

Plan de relance 2030 : 700 M € à venir.

Pour information : En Pologne = 1 milliard de plants mis en place, En Allemagne = 400 millions de plants, En France = 40 millions

Par ailleurs Daniel MILLET informe du résultat de la dernière Vente de bois du 20 octobre et se félicite de ne pas avoir signé de convention lorsque cela nous avait été proposé.

- Parcelle 20 acheteur DUCRET à 55.25 €
- Bois secs à 18€ le m3

CULTURE SPORT COMMUNICATION

Hervé PICHON informe du Renouvellement du contrat avec INFOCOM pour la poursuite de la mise à disposition du mini bus pour 2 ans supplémentaires (nous l'avons depuis 4 ans déjà). Recherche de sponsors en cours par leur commercial pour financer les 2 prochaines années de location.

Organisation le 25/11 de la réunion des associations pour prévoir le calendrier des fêtes 2022 et organiser la fête de Noël qui aura lieu le 18 décembre prochain avec notamment le feu d'artifice.

TELEHON : la coordination départementale AFM-TELETHON a émis le souhait que les fours banaux du département de l'Ain se rallument les 3 et 4 décembre au profit du Téléthon. Aussi la commune se porte organisatrice pour faire des galettes avec le soutien des associations le dimanche 5/12/2021. Elles en ont été informées, nous sommes en attente de leurs réponses. Le Club Alpin Français propose d'organiser des « grimpees de mur d'escalade payantes » en complément. Il est donc demandé aux conseillers de réserver cette date pour participer à cette mobilisation sur la commune.

Hervé PICHON informe de la tenue de l'assemblée du sou des écoles : parmi les membres du bureau, 3 étaient sortants et arrivée de 6 nouveaux -

Hervé PICHON fait aussi part de la tenue de l'AG de BELLI GYM (qui recherche notamment une secrétaire) et de celle du CAF.

Il rappelle aussi que pour l'édition de la Voix des Renouillus de décembre, il souhaiterait avoir les articles avant le 12/11/2021 pour une distribution avant Noël.

La cérémonie des vœux pourra se tenir en 2022, et la date retenue sera le Vendredi soir 7 janvier 2022.

Il rappelle que dans le cadre du plan relance numérique la commune a obtenu une subvention de 9 800 € en investissement, le chiffrage du matériel est en cours (PC / tablettes / photocopieur etc...)

SOCIAL

Mme Chantal GUILLAUBEZ indique que le Projet social 2022/2025 du CSJP a été présenté aux partenaires, qui ont émis un avis favorable.

La Braderie de la petite enfance est annulée, le centre ne pouvant assurer l'organisation.

La semaine du goût a été organisée au multi-accueil et a obtenu un vif succès. Mise en place des ateliers théâtre pour adultes avec Mme BOZONNET – des ateliers « Brico famille » et sortie dans le cadre du réseau Jeunes (11/17 ans) à Hauteville les 3 et 4 novembre pour se rencontrer et échanger autour de thématiques sur les inégalités homme / femmes.

Pour ce qui concerne la Marpa, les résidents ont tous reçu leur 3^{ème} doses de vaccin.

Le 16/10/2021 les familles étaient conviées à la présentation du projet « intimes voyages » conduit par M. CAPELLI. (participation faible des familles, malgré envoi de cartons d'invitation en nombre)

Mme Chantal GUILLAUBEZ informe aussi de sa participation avec Mme le Maire à l'AG du Réseau des MARPA, dont Véronique RAVET a été élue Vice-Présidente.

Le Repas des anciens organisé par le CCAS aura lieu le 28/11/2021, avec vérification des pass sanitaires. Les invitations ont été envoyées le 4/10/2021 avec les bons d'achat, mais il semble que des plis ne soient toujours pas arrivés. Enquête en cours avec la poste.

Mme Chantal GUILLAUBEZ informe aussi de la tenue de la Rencontre départementale des conseillers citoyens à BOURG le 16/10/2021, à laquelle elle a assisté avec Mme le Maire et les CC d'Oyonnax-BELLIGNAT

ENERGIE – TRAVAUX – URBANISME

M. Benoit VINCENT informe du dépôt par l'entreprise Sistac d'une déclaration préalable pour la pose d'un SILO de 14 m de haut pour stockage de matière plastique.

Une DP a aussi été déposée par Dynacité pour la rénovation énergétique des 5 bâtiments de la Rue VALLES.

Extension CSIP : A ce jour le terrassement et le dévoiement du réseau de chaleur IDEX Bio chaleur sont réalisés. L'entreprise ERIC étanchéité va intervenir prochainement pour dépose de débord de toiture en façade nord avant intervention du maçon. Le remplacement des menuiseries extérieures démarrera en semaine 47 ou 48 pour environ 15 jours.

Aménagement des Espaces Publics : Le Bosquet d'arbres a été coupé, le terrassement de l'esplanade est en cours ainsi que le terrassement de la bande d'espace vert entre les 2 chantiers pour ne pas avoir de différence de niveau. Les bons matériaux seront stockés pour être réutilisés. (parking Vinci). Concernant les ordures ménagères et tris, les colonnes sont posées sur le secteur Vallès, mais n'ont pas pu l'être aux Arcades. Présence d'un câble non identifié dans la fouille. Report en novembre. La mise en service reste programmée pour début décembre. Les derniers arbitrages sont en cours sur le choix des mobiliers, matériaux, coloris, etc... Les modifications demandées par rapport à la consultation sont en cours de chiffrage.

Le centre social organise une visite des jardins partagés de SAINT-CLAUDE le 30/10/2021, pour les personnes intéressées par le projet.

Benoit VINCENT donne aussi quelques nouvelles du projet d'accueil des Gens du voyage sédentarisés : démarrage des travaux de construction des 7 pavillons au grand bouchet au printemps 2022. (HBA Semcoda)

Fibre optique : On note du retard dans la mise en œuvre des réseaux – normalement fin 2022 tout le monde devrait être fibré. Les travaux de la fibre sur la Commune sont assez conséquents et une partie se concentre sur le Pré des saules => coordination en cours des différents chantiers et superposition des plans du futur aménagement avec le fibrage à réaliser => les premiers travaux de la fibre démarreront donc hors du Pré des saules. (Rue V. Hugo – Avenue d'Oyonnax – etc...)

Questions diverses :

Monsieur BOURDONNAY demande si les bouleaux situés devant les logements Vinci sont conservés : oui c'est le cas.

Monsieur BOURDONNAY demande aussi si on connaît l'adresse suivante : 2, rue Pierre et Marie CURIE : il s'agit d'IPC.

V. RAVET rappelle la Cérémonie du 11/11/2021 qui aura lieu à 11H15 – présence souhaitée avec un pot de l'amitié à la fin (avec Pass)

M. CERQUEIRA demande aussi si on peut communiquer assez tôt sur la Fête de Noël et la présence du feu artificiel (les gens sont en attente)